



David Maillard
Secrétaire Général du SNMD-CGT
A
Mme Catherine CHEVILLOT
Directrice du musée Rodin

Madame la Directrice,

Le SNMD-CGT vient d'être informé par l'intermédiaire de sa section locale du musée Rodin que vous venez d'externaliser l'accueil et surveillance des salles d'exposition temporaire ainsi que l'annexe du musée à Meudon, à dater de début octobre par un avenant au contrat déjà existant, et que vous envisagez, lors du prochain appel d'offres de le faire pour toutes les salles du musée

Vous justifiez cela par le plafond d'emploi fixé à 101 ETPT, et le désir d'ouvrir plus largement l'annexe de Meudon en période hivernale.

Nous vous informons que le SNMD-CGT est contre toute forme d'externalisation des missions de service public, comme vous devez le savoir.

Nous vous faisons remarquer que cette décision a de lourdes conséquences sur la filière et le corps des ADSM, tant sur le plan politique que sur sa survie au sein du Ministère de la Culture et de la Communication.

Nous vous informons également que vous mettez en pratique le rapport Miquel, préconisant l'externalisation des missions d'accueil de surveillance et de magasinage.

De source, ni le Comité Technique, ni le CHSCT, ni le C.A furent consultés concernant cette externalisation. Je vous rappelle que pour tout changement des conditions de travail, des horaires d'ouverture du musée, etc..., ainsi que pour l'ouverture l'hiver de Meudon, habituellement fermé en cette période, le C.T et le CHSCT doivent l'être.

Faire parvenir une convocation aux organisations syndicales le lundi 1^{er} octobre 2012, pour une réunion le même jour à 10h 30 afin de les informer de cette décision, qui plus est déjà prise, et le courrier déjà envoyé à l'entreprise concernée par cette externalisation, est purement scandaleux.

Rien ne nous laissait présager ce revirement de méthode, et sur la manière dont le dialogue social tourne au sein de votre établissement.

Ce type de méthode ne met pas en pratique la note sur le dialogue social, du 30 août 2012, signée par la ministre.

Vu que les procédures, les étapes n'ont pas été respectées, le SNMD-CGT se réserve le droit d'intervenir auprès de la Ministre, pour infléchir votre décision et faire annuler cet avenant au contrat.

Nous nous réservons également le droit d'intervenir par d'autres moyens.

En attendant une réponse de votre part à ce courrier, veuillez recevoir, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

David Maillard
Secrétaire Général du SNMD-CGT

Copie à : M. Guerin, conseiller social de la Ministre
Mme Théoval, service du dialogue social, Direction Général du Patrimoine

12 rue de Louvois, 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 📠 01.40.15.51.77

Mel : cgt-culture@culture.gouv.fr / Internet : www.cgt-culture.fr